



ADEME & VOUS

BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN ACTIONS



Fromagerie Delin à Gilly-lès-Cîteaux



PAS CLOCHE, L'ACHAT RESPONSABLE !

Engagée dans une démarche d'achats responsables, la fromagerie DELIN, implantée à Gilly-les-Cîteaux (21), a amélioré son impact environnemental par le remplacement d'une matière première dans ses cloches à fromage.

Interview Simon Zamparutti, directeur technique DELIN

Acheter responsable consiste à revisiter ses besoins, intégrer des critères environnementaux et sociaux avec une logique de cycle de vie et de coût global dans le processus d'achat. Quelle est l'expérience de votre PME familiale ?

Fleurion régional de l'agro-alimentaire, la fromagerie DELIN qui fabrique depuis plus de cinquante ans des fromages typiques de la Bourgogne est engagée de longue date dans une démarche responsable avec une priorité donnée aux approvisionnements en circuit court et des relations de long terme avec nos fournisseurs. Le travail en local est dans notre ADN et il nous a permis d'agir pour l'économie circulaire. Le lactosérum, un déchet issu de nos ateliers qui représente entre 50 et 60% du volume initial du lait, approvisionne en alimentation une porcherie située juste à côté de chez nous.

Qu'est-ce qui a changé dans votre emballage dit de « cloche à fromage » ?

La cloche à fromage permet la conservation et la mise en valeur de spécialités régionales. Sa transparence est un atout pour l'export qui représente 40% de notre chiffre d'affaires. Pour améliorer notre impact environnemental, nous avons impliqué notre fournisseur d'emballage dans le remplacement, avec les mêmes propriétés physiques, du PVC par un PET « cristal » comportant une part importante de PET recyclé. Ce choix a renforcé notre compétitivité au moment où les cours du PVC étaient en augmentation !

Lauréat d'un Appel à Projets national spécifique aux PME, DELIN a bénéficié d'un diagnostic et d'un accompagnement financé par l'ADEME pour sa démarche d'achats responsables.

L'ADEME EN 2019 : L'ESSENTIEL

Le rapport d'activités 2019 de l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté est publié. On retient l'accueil en région de 3 événements nationaux, portant haut et fort nos réussites collectives : la tarification incitative en milieu urbain, les Territoires à énergie positive et l'hydroélectricité. Tout au long de l'année, l'ADEME a poursuivi ses efforts pour décloisonner et mobiliser tous les acteurs. Notons un fort investissement dans la mobilité, avec le soutien à la mobilité du quotidien (1 M€ pour développer le vélo et la mobilité rurale), et l'aide aux projets de mobilité hydrogène de Dijon métropole et de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois. L'ADEME a également contribué à 8 contrats de transition écologique. Du côté des entreprises, 2019 a vu la création du Pôle Energie BFC au service de tous les professionnels du bâtiment, la création d'un pôle du changement climatique en agriculture, l'accompagnement de 8 ressourceries et le soutien de 4,5 M€ à 2 entreprises qui ont choisi le bois-énergie.

B.A.

Chiffres-clés 2019

29,9 M€

investis en région

7,7 M€

pour accompagner
les investissements des entreprises

130

acteurs formés à l'accompagnement
des changements



Voir le rapport d'activités complet sur
www.bourgogne-franche-comte.ademe.fr

L'E-LEARNING, C'EST PRATIQUE !

À l'ADEME, nous nous adaptons à la demande croissante de formation à distance. Vous pouvez monter en compétence à votre rythme et quand vous le souhaitez, par exemple sur les fondamentaux du changement de comportement ou sur les outils et méthodes pour l'adaptation de son territoire au changement climatique. Nous proposons aussi des formations en présentiel et nous pouvons même en programmer sur demande. Contactez-nous !



A.R.

 Voir les formations e-learning : <https://formations.ademe.fr/recherche-de-formation.html>

SENS ÉTEND SON RÉSEAU DE CHALEUR



La rénovation urbaine ayant entraîné des démolitions d'immeubles et une baisse globale de la consommation énergétique des bâtiments raccordés à son

réseau de chaleur, la Ville de Sens a décidé de distribuer de nouveaux secteurs de la ville pour maintenir l'équilibre économique et le bénéfice environnemental de son installation. Dès 2020, près de 7 km supplémentaires de réseau alimenteront 40 nouvelles sous-stations, principalement des logements sociaux, des copropriétés et des établissements publics. L'énergie délivrée est issue à 90% de l'incinération des déchets ménagers et de la chaufferie biomasse de 3MW. Grâce à l'aide financière de l'ADEME à hauteur de 2,95 M€ et au taux de TVA réduit, l'ensemble des abonnés bénéficiera d'une chaleur à la fois compétitive et peu carbonée.

L.R.

LE FESTIVAL DES SOLUTIONS

Le festival des solutions est une semaine consacrée aux solutions écologiques en Bourgogne-Franche-Comté. Du 29 juin au 5 juillet, la Région se mobilise et accompagne tous les citoyens pour présenter leurs initiatives ou organiser un événement sur le territoire. L'objectif est de créer une émulation autour de la transition écologique pour favoriser les échanges, les bonnes pratiques, la compréhension, la proximité des solutions... et susciter des envies ! Présentez votre initiative en proposant votre événement jusqu'au 29 mai 2020.

E.A.

 Plus d'infos : <https://jeparticipe.bourgognefranchecomte.fr/festival-des-solutions-ecologiques>

LES ÉLECTIONS PASSÉES, AGIR SANS TARDER !

Vous êtes installés dans votre nouvelle fonction d'élu et vous souhaitez agir localement pour la préservation de notre environnement : produire de l'électricité sur le toit de votre mairie, chauffer les bâtiments publics par un réseau de chaleur bois, remettre en route un ancien moulin, lancer un projet éolien participatif... Les animateurs EnR, spécialistes des énergies renouvelables et répartis dans toute la région, sont prêts à vous accompagner. Ils vous assistent de la première idée jusqu'à la concrétisation de votre projet en passant par la mobilisation des financements. Cette prestation financée par l'ADEME, la Région et l'Europe assure un conseil neutre et gratuit. N'hésitez pas !

J-Y.R.

 Contactez votre animateur : www.bourgogne-franche-comte.ademe.fr




UNE CHARTE RÉGIONALE POUR LES DÉCHETS DE L'ARTISANAT



L'amélioration du dépôt des déchets de l'artisanat au sein des déchèteries publiques de Bourgogne-Franche-Comté est inscrite dans une charte régionalisée qui a été signée le 13 novembre 2019 à Dijon par l'ADEME, le Conseil régional, la FFB, la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat, la CAPEB et l'association ASCOMADE. Cette charte de coopération propose des solutions concrètes pour permettre aux professionnels de continuer à bénéficier de ce service tout en garantissant aux collectivités le respect des conditions d'accès à leurs déchèteries. Cette charte est complétée par un outil de recherche cartographique des déchèteries qui acceptent les déchets des professionnels sur la région en fonction de l'emplacement du chantier et précise la typologie des déchets qui peuvent y être déposés.

P.V-P.

 Plus d'infos : <https://ascomade.org/actions/charte-regionale-daccueil-des-professionnels-en-decheteries-publiques/>

NOUVEAU CENTRE DE RESSOURCES RÉGIONAL DU BÂTIMENT DURABLE



Cohérent avec le nouveau périmètre régional, le Pôle Énergie Bourgogne-Franche-Comté, dirigé

par Raphaël Gabriel, s'appuiera bientôt sur une équipe consolidée de douze personnes. Doté d'une gouvernance étendue aux professionnels du bâtiment, il compte désormais l'ARS parmi les principaux financeurs, aux côtés de l'ADEME et de la Région. Il a pour missions essentielles de mobiliser les professionnels de la construction et de l'urbanisme sur les enjeux de la transition écologique et énergétique et d'accompagner l'évolution de leurs pratiques professionnelles autour d'une culture du bâtiment durable. Son activité est notamment renforcée sur l'accompagnement des territoires, via Effilogis, sur l'accompagnement des acteurs de la santé, sur le développement de la démarche « Quartiers et bâtiments durables » et sur l'emploi des matériaux biosourcés dans le bâtiment.

L.C.

ACCÉLÉRATEUR À PROJETS ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'Appel à Projets Economie Circulaire ADEME-Région 2019 a mis 69 porteurs de projet en relation avec l'ADEME et la Région : 21 ont déposé un dossier pour la session de juin et 15 pour la session de décembre. Les résultats sont très positifs avec l'accompagnement de 20 projets de la première session représentant 1 million d'euros d'aides cumulées ADEME-Région, depuis l'aménagement de ressourceries, jusqu'à des installations de recyclage matière, en passant par l'accompagnement de démarches d'Écologie Industrielle et Territoriale. Les instructions sont en cours pour les dossiers déposés en décembre. Une telle réussite conforte la reconduction de ce dispositif pour l'année 2020 et rend nécessaire un changement de nom pour se rapprocher de la réalité : l'Appel à Projets devient l'Accélérateur à Projets Économie Circulaire Bourgogne-Franche-Comté.

F.D.



MICHELIN MET LA PRESSION SUR LA CHALEUR FATALE

Le site MICHELIN de Blanzay (71), fondé en 1970 et produisant plus de 100 000 pneus par an, a mis en place un dispositif de récupération de chaleur issue de ses eaux réfrigérées. Il s'appuie sur une pompe à chaleur d'une puissance de 1,7 MW qui valorise 6 600 MWh de chaleur fatale et permet de couvrir plus de 50% des besoins énergétiques de l'usine, essentiellement du chauffage aujourd'hui produit par des chaudières vapeur au gaz. Cette réalisation a été soutenue financièrement par l'ADEME dans le cadre de l'Appel à Projets régional chaleur fatale 2017.



J-L.S.

L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS L'ENTREPRISE



L'ADEME via ses partenaires, les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) et le Pôle Véhicule du Futur (PVF), accompagne les entreprises industrielles

et la filière automobile dans la réalisation de diagnostics énergétiques. Ces prestations, réalisées par des bureaux d'études sélectionnés, permettent d'analyser les consommations en énergie de l'ensemble du process et d'établir un programme d'actions pour améliorer l'efficacité énergétique. La majorité des actions proposées génèrent, avec un investissement minime, des retours sur investissement très rapides. Depuis l'an dernier, 27 entreprises ont bénéficié d'un accompagnement technique et financier via l'opération collective portée par la CCI et 9 via celle du PVF. Devant cette réussite, l'ADEME prévoit la réalisation d'un avenant visant à augmenter les accompagnements des CCI et renouvelle la convention avec le PVF.

F.D.

TERRITOIRES EN ÉNERGIE

Trois collectivités engagées dans le dispositif Cit'ergie ont été primées pour la qualité de leur politique « Climat-Air-Energie » le 30 janvier à Bordeaux dans le cadre des Assises européennes de la Transition énergétique. Dijon a obtenu une labellisation unique Ville et Métropole Cit'ergie, Grand Chalon Agglomération est désormais labellisé Cit'ergie et la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre (89) accède au label CAP Cit'ergie. Communes et intercommunalités, comme 11 collectivités en Bourgogne Franche-Comté, rejoignez la dynamique !



M.J.



> Muriel JEANNERET | muriel.jeanneret@ademe.fr



Plus d'infos : <http://www.citergie.ademe.fr>

PUBLICATIONS

« DEMAIN MON TERRITOIRE », IDÉES ET SOLUTIONS...



Guide pratique – 83 pages – novembre 2019 – ADEME
Parce que l'urgence environnementale est une préoccupation croissante de nos concitoyens, l'ADEME souhaite partager des clés pour que les élus puissent intégrer la dimension environnementale dans leur programme et proposer des actions concrètes pour leur territoire. Les 20 fiches de ce recueil valorisent des solutions mises en place dans des communes et intercommunalités de différentes tailles, réparties sur l'ensemble du territoire. Elles montrent qu'il est possible d'envisager une ville plus sobre en carbone, avec des gains en matière de lien social, de qualité de vie et de dynamisme économique.

<https://www.ademe.fr/demain-territoire>

LES PROJETS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES PARTICIPATIFS

Avis de l'ADEME – 9 pages – décembre 2019



L'ADEME distingue deux grands types de projets d'EnR participatifs, répondant à des attentes différentes :

- les projets à gouvernance locale où les citoyens et/ou les collectivités s'impliquent dans la gouvernance en étant actionnaires, avec une rémunération sous la forme de dividendes ;
- les projets qui, une fois terminés les étapes de développement, se font financer une part de leur dette par des particuliers qui prêtent leur argent (souvent via des plateformes de crowdfunding) avec une rémunération sous la forme d'intérêts.

L'ADEME encourage les collectivités et les particuliers à participer aux projets d'énergies renouvelables (EnR). La multiplication de ces projets d'EnR participatifs est nécessaire à l'accélération de la transition énergétique.

<https://www.ademe.fr/avis-lademe-projets-denergies-renouvelables-participatifs>

RÉFÉRENTIEL NATIONAL DES COÛTS DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

Rapport ADEME – juillet 2019 – 120 pages

Le référentiel national des coûts de gestion du service public de gestion des déchets est la seule étude de ce type menée en France portant à la fois sur tous les déchets gérés par les collectivités et sur des données observées. Cette 6e édition porte sur des données de l'année 2016. L'étude permet aux collectivités et acteurs publics de disposer de valeurs de référence (en euros par habitant et en euros par tonne collectée), de mieux appréhender les facteurs de dispersion des coûts entre collectivités et de connaître la structuration des coûts de gestion des déchets.

<https://www.ademe.fr/referentiel-national-couts-service-public-prevention-gestion-dechets>

DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES DES COLLECTIVITÉS LOCALES ÉTAT DES LIEUX EN 2017

Études – janvier 2019 – ADEME, IN NUMERI

Menée depuis 1990, l'étude « Énergie et patrimoine communal » porte sur les consommations d'énergie et les dépenses payées directement par les communes pour leur patrimoine bâti, l'éclairage public, les carburants des véhicules et les consommations et dépenses d'électricité des stations d'eau potable et des usines de traitement des déchets. Cette enquête, réalisée auprès de plus de 7000 collectivités, a pour ambition de collecter des données de référence afin d'aider les collectivités à mieux gérer les consommations de leur patrimoine.

<https://www.ademe.fr/depenses-energetiques-collectivites-locales>

AGENDA

DU 23 AU 24 JUIN 2020 À PARIS

ASSISES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Organisées par l'ADEME, ces Assises ont pour ambition de dessiner le paysage global des solutions testées par les collectivités et les entreprises. Elles sont organisées autour de 3 plénières et de 16 ateliers avec les axes suivants : compétitivité, attractivité des territoires, production & consommation.



> <https://www.assises-economie-circulaire.ademe.fr/>

28 AVRIL 2020 À PARIS

COLLOQUE ALIMENTATION & ENVIRONNEMENT

Organisée par l'ADEME et l'INRA, cette journée explorera les dernières données scientifiques, présentera des témoignages d'utilisateurs et donnera des perspectives pour les entreprises et les consommateurs.



> <https://agribalyse3.site.ademe.fr/>

Toute l'offre de formation de l'ADEME sur www.formations.ademe.fr

APPELS À PROJETS

LE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

Les projets ciblés par cet Appel à Projets renforcent la gestion de proximité et/ou la mise en place de collectes séparées des biodéchets des ménages.

Dates limites : 31 juillet et 15 novembre



> <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/biodechBFC2020-39>

AMI TENMOD**FRANCE MOBILITÉS – TENMOB**

L'AMI « France Mobilités - Territoires de nouvelles mobilités durables » s'inscrit dans une logique d'ouverture et de partenariat pour favoriser la mobilité des citoyens en zone péri-urbaine et peu dense.

Échange avec la cellule régionale d'appui obligatoire avant tout dépôt de dossier.

Date limite : 29 mai - Dépôt du dossier complet avant le 29 juin - 16h



> <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/France%20Mobilit%C3%A9s2019-122#resultats>

AAP GREEN-GO : « VERS LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DE VOS PRODUITS ALIMENTAIRES »

Entreprises, acteurs des filières alimentaires, l'ADEME vous accompagne afin d'intégrer la performance environnementale des produits au cœur de votre stratégie de développement.

Date limite de dépôt : 17 juillet



> <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/GREEN%20GO2020-38#resultats>

Tous les appels à projets de Bourgogne-Franche-Comté sur www.bourgogne-franche-comte.ademe.fr/actualites/appels-projets



ADEME Direction régionale Bourgogne-Franche-Comté

44, rue de Belfort - 25000 Besançon / Tél. + 33 3 81 25 50 00 - Fax + 33 3 81 81 87 90

E-mail : ademe.bourgognefranche-comte@ademe.fr et ademeetvous.bfc@ademe.fr

Web : www.bourgogne-franche-comte.ademe.fr

Responsable de la publication : Blandine Aubert / Responsable de la rédaction : Elise Aucourdonnier-Melot

ISSN 2492-8496 / Accompagnement éditorial et réalisation graphique : www.tempsreel.fr / Illustrations : Desmond Bovey /

Imprimé sur papier Symbol Freeline satin par l'imprimerie SimonGraphix